



Chien abatus par un garde privé

Par **tibodemi**, le **18/06/2010** à **16:16**

Bonjour,

Mes deux chiens se sont sauvés de chez moi et sont rentrés dans une pature pour courrir après des moutons,ils n en ont bléssé aucun.Un seul est rentré chez moi avec une legere blessure a la tete,

une voisine , son beau pere et son beau frere m affirme avoir vu le chien qui me manque la tete prise dans un colet puis avoir vu un garde chasse particulier passé en ont entendu deux coups de carabine.

Ils ne l ont pas vu directement tuer mon chien malgré que tout me permet de croire que c est ce qu il a fait.Malgré nos recherches nous n avons pus retrouver le corp de mon chien et bien entendu cette personne ne dis ne pas l avoir vu.

Pensez vous que je puisse déposé une plainte contre lui pour ne puisse plus avoir le droit,en tant que garde privé,de se promener avec une carabine et de faire justice lui meme.Par avance merci de vos réponses. Cordialement.

Par **chris_idv**, le **18/06/2010** à **21:35**

Bonjour,

Sans preuve un dépôt de plainte n'aura pas de suite judiciaire.

Cordialement,